

MAIRIE
16210 SAINT-QUENTIN-DE-CHALAIS
République Française

Séance du 03 novembre 2021
SEANCE ORDINAIRE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, et le trois du mois de novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de Saint-Quentin-de-Chalais, dûment convoqué le 26 octobre 2021 s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PAPILLAUD Joël, Maire.

Date de la convocation : 08 octobre 2021

Conseiller municipaux afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Date d'affichage : 26/10/21

Présents : PAPILLAUD J. – ROUSSEAU J. – MARCHAL J.L – MAYOUX B. – JAVELAUD B.- COUTAND S. – BOULLIN S. – VALLEE M.- MOREAU K. – CHARPENTIER M.A -

Absents : DOUSSAINT A. –

Objet : Aliénation du chemin rural dit de « La Rivaille »

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Monsieur et Madame JAVELAUD font la demande d'acquisition d'une portion de chemin rural dit de « La Rivaille » par lequel ils accèdent à leur propriété.

Que ce chemin rural n'est plus usité par les propriétaires riverains, qui ont donné, par ailleurs, leur accord afin de procéder à l'aliénation dudit chemin.

Que les membres du conseil municipal ont donné leur accord à l'unanimité pour cette aliénation en février 2021.

Qu'une enquête publique aura lieu du 3 au 17 décembre 2021 par Monsieur LABREGERE, commissaire enquêteur.

Que le plan de bornage et de division entre la commune et le projet de cession aux consorts JAVELAUD a été réalisé par D. DENIS, géomètre expert à RIBERAC.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches utiles nécessaires à la réalisation de cette cession.

Fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus.

Le Maire, J. PAPILLAUD

